



Ouagadougou, le 08 AOUT 2025

N°2025 *W0051* MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des lauréats du baccalauréat des séries **C** et **D** ou d'autres séries reconnues équivalentes de la **session de 2025**, intéressés par une formation en Médecine vétérinaire à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar au titre de l'année académique 2025-2026, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est **de cinq (05)**.

2 Conditions de candidature

Tout bachelier de la session de 2025, remplissant les conditions suivantes, est autorisé à faire acte de candidature :

- être de nationalité burkinabè ;
- ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2025 ;
- avoir au moins 14/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour au Baccalauréat de la session de 2025.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter la **version scannée** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme du baccalauréat ;

- la photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat.

4 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation comme exigé par le communiqué et qui ne l'est pas, ne sera pas examiné**.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire d'une bourse ou de tout autre source de financement en cours de validité ne sera pas examiné.

5 Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leur dossier de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne **du jeudi 11 au lundi 22 septembre 2025 jusqu'à 23h59 mn** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique « Bourse ».

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur **la rubrique « Bourse »** pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et charger **la version scannée de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

6 Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne ,de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne ,de scanner de manière lisible toutes les pièces requises, vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

7 Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour la bourse d'études en Médecine vétérinaire à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
- deux photos d'identité identiques récentes (inscrire au verso ses nom et prénom (s)).

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

